

ont écrit pour le prier de retirer son projet de drapeau, nous ne discuterions pas de la question cet après-midi. L'article ajoute:

Il est douteux qu'un seul d'entre eux ait prévu les fâcheuses nouvelles qu'ils ont reçues: que M. Pearson avait personnellement choisi un modèle de drapeau, qu'il avait envoyé un télégramme à la reine pour l'en informer, que le pavillon rouge ne figurerait pas sur le drapeau canadien et que le premier ministre exposerait toute l'affaire au congrès de la Légion royale du Canada à Winnipeg, le dimanche suivant.

Quel dimanche! Monsieur l'Orateur, quel jour pour annoncer une nouvelle de ce genre aux anciens combattants! Il y a un moment, j'ai fait allusion aux épouses, aux mères, aux fils et aux filles dont les maris ou les pères sont couchés sur le dos dans les hôpitaux et qui ne marcheront peut-être plus jamais. C'est à ceux-là que le premier ministre a annoncé la nouvelle en ce dimanche néfaste. Un éditorial d'un journal de l'Ouest exprimait l'espoir que la question du drapeau ne serait pas poursuivie, parce qu'elle pourrait mettre fin à la carrière politique de M. Pearson. Je puis vous assurer que cet éditeur n'est pas un ancien combattant de la dernière guerre. Il est beaucoup trop jeune pour cela, mais il exprimait son sentiment à ce sujet.

L'autre chose qui me préoccupe au sujet de la résolution sur le drapeau, c'est qu'une résolution de la Chambre des communes commence habituellement comme il suit: «Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent»... Or la résolution sur le drapeau se lit ainsi:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement à titre de drapeau du Canada...

Et ainsi de suite. Il ressort de cette résolution que si quelqu'un refusait d'y accéder, et si le Parlement approuve la résolution telle qu'elle est rédigée, le gouvernement pourrait partir en guerre contre quiconque s'opposerait à ce que ce drapeau soit hissé. A mon sens, il serait opportun de chercher à scruter les motifs qui ont donné lieu à cette résolution.

Pourquoi soutenir qu'un plébiscite ou un référendum serait la solution de ce dilemme? Tout d'abord, j'estime que tout citoyen canadien vivant dans un pays démocratique a droit d'exprimer son point de vue sur une question comme celle-là, si lourde d'émotions. Nous devons nous rappeler que les jeunes, notamment les enfants d'âge scolaire, ne sont pas attachés au pavillon rouge, mais il n'en est pas de même de leurs parents. Loin de moi l'idée de vouloir dire que mon jeune fils se préoccupera dans vingt ans de ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre des communes, ni qu'il s'interrogera sur la possibilité qu'une situation semblable se renouvelle. Mais je peux vous dire que, même à son âge, il

connaît le pavillon rouge et il y est fort attaché.

L'autre jour, alors que j'allais de cet édifice à mon bureau, dans l'imeuble de l'Ouest, j'ai rencontré un garçonnet portant un pavillon rouge. Deux autres garçonnets marchaient vers lui et je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de ce drapeau. «Il est superbe, m'ont-ils dit, nous l'aimons beaucoup». Leur mère a dit: «Voyons, Tommy, tu sais bien que tu ne devrais pas dire cela.» C'est ainsi qu'on essaie d'imposer aux jeunes une façon de penser et ce qu'ils doivent dire lorsqu'on les interroge sur le nouveau drapeau.

Quant à la tenue d'un référendum, seule solution, selon moi, au présent dilemme, la *Gazette* du 5 août est d'avis qu'on pourrait arriver à un certain compromis. Dans cet éditorial, dont je traiterai plus à fond tantôt, l'auteur propose que les chefs de tous les partis à la Chambre se réunissent et décident d'un modèle acceptable. Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur, qu'une telle façon d'agir serait sans aucun doute vouée à l'échec. On dit que le gouvernement devrait surtout tenter d'unir le pays et d'empêcher que le fossé de la division ne s'élargisse davantage. En ce qui concerne le compromis, voici ce que déclare l'éditorialiste:

En premier lieu, on s'oppose au modèle du drapeau. En outre, bon nombre de ceux qui favorisent l'adoption d'un drapeau canadien distinctif estiment que le modèle proposé, choisi, évidemment, en toute hâte, est en deçà des normes auxquelles on pourrait raisonnablement s'attendre. Un drapeau plus joli...

On propose d'autres modèles, mais on laisse aussi entendre qu'en fin de compte il doit certainement y avoir un moyen grâce auquel toutes les parties, si elles veulent être raisonnables, s'arrêteront à une modification du pavillon rouge qui pourrait satisfaire tout le monde, quels que soient les divers sentiments sur la question. Si nous ne réussissons pas à faire adopter notre amendement qui demande un référendum, qu'arrivera-t-il? Hier, l'honorable député de Lisgar a décrit avec beaucoup d'éloquence ce qui, selon lui, arriverait si nous n'obtenons pas un référendum. Il a fait allusion en particulier à un éditorial du *Globe and Mail*, intitulé: «Une voie de la collision.» En voici un passage:

Dans sa hâte de donner au Canada un drapeau national distinctif, le premier ministre Pearson a engagé son gouvernement et la nation dans la voie de la collision. Il est encore temps pour lui de changer de direction. Mais il ne reste pas grand temps.

Je crois que c'est vrai, monsieur l'Orateur. Il ne reste pas grand temps. L'article dit ensuite que le premier ministre devrait montrer ses qualités d'homme d'État et convoquer les chefs des quatre partis de l'opposition afin de débattre toute la question avec eux. Le premier ministre devrait tenter de trouver